

Relevé de Décisions du Conseil de l'école doctorale ECLIS

« Education, cognition, langages, interactions, santé »

Présentiel (possibilité de visioconférence) – Université d'Angers - 14h-17h

Réf : EC-RD n°2 – 13 décembre 2022

Ce relevé de décisions à vocation à transmettre rapidement les procédures et modalités de fonctionnement de l'ED ECLIS aux directions des unités de recherche relevant de son périmètre. Il n'est pas exhaustif et pourra être complété par un relevé de discussion du conseil de l'ED également produit et transmis aux directions des unités de recherche, après validation au prochain conseil de l'ED.

Adresse de l'ED ECLIS : <https://ed-eclis.doctorat-paysdelaloire.fr/>

ORDRE DU JOUR

- 1- Informations générales
- 2- Accueil des doctorant.e.s élu.e.s au Conseil de l'ED (sous réserve)
- 3- Bilan de la journée de rentrée de l'ED
- 4- Actualisation du RI / nouvelle version de la charte
- 5- Appel d'offre mobilité 2023 de l'ED
- 6- Procédure contrats doctoraux d'Etablissement
- 7- Plan individuel de formation / Port-folio
- 8- Missions de l'ED
- 9- Questions diverses

1. Informations générales

Réponse Collège Doctoral - Budget ED : A la suite du dernier conseil de l'ED, un courrier a été adressé par les directions/directions adjointes des trois sites du périmètre de l'ED à la direction du collège doctoral régional. Ce courrier, en lien avec la dotation budgétaire très faible allouée à l'ED, sollicitait une rallonge budgétaire en lien avec le reliquat substantiel des EDs du contrat précédant, reliquat dont il avait été évoqué qu'il pourrait, au moins partiellement, abonder les nouvelles EDs. Cette demande de rallonge budgétaire était justifiée pour faire fonctionner et développer l'ED, sur la base d'un programme d'actions validé en conseil de l'ED. La réponse du collège doctoral a été discutée en conseil. Le sentiment général et unanime est que notre demande n'a pas été entendue, ni correctement traitée. En conséquence, les membres du conseil ont validé à l'unanimité de resolliciter le collège doctoral sur ce sujet qui nous apparaît crucial.

Tableau des équivalences : Le tableau des initiatives hors catalogue de formation donnant lieu à des équivalences en terme d'heures de formation a été finalisé par le collège doctoral et est désormais disponible sur le site de l'ED.

Information sur une des formations à « l'intégrité scientifique » et à la « science ouverte » : Il est prévu, sur les 3 sites de l'ED, l'organisation d'une journée de formation à l'intégrité scientifique et à la science ouverte permettant (sur inscription) de valider ces formations obligatoires. La date retenue est le **13 avril 2023** (inscription dès que possible via Amethis)

2. Accueil des doctorant.e.s élu.e.s au Conseil de l'ED

L'élection des représentant.e.s des doctorant.e.s au sein du conseil de l'ED s'est déroulée le 29 novembre, taux de participation de 26% dans la moyenne globale de la participation de toutes les EDs.

Les doctorant.e.s élu.e.s sont donc :

Candidats proclamés élus Titulaires	Candidats proclamés élus Suppléants
Valentine Bour Jakob Dickert Alexandra Akochiat Ouras Aljani Julian Colard	Camille Ribadeau-Dumas Coline Chartier Antoine Frouin Romane Pedro Angèle Bernard

Une adresse mail sera rapidement mise à la disposition de tous.les les doctorant.e.s qui souhaitent remonter des demandes à l'ED via leurs représentant.e.s.

Toutes nos félicitations et un grand merci à toutes et tous les élu.e.s au conseil de l'ED pour leur engagement au service de leurs pairs et du développement de l'ED.

4. Actualisation du règlement intérieur de l'ED ECLIS

Le règlement intérieur (RI) de l'ED, validé le 6 septembre 2022, a dû être actualisé suite à l'actualisation de la charte du doctorat par le collège doctoral régional après la parution du décret du 26 août 2022.

La version du RI actualisé a été transmise en amont de la séance aux membres du conseil et discutée en séance. A l'issue, de ces échanges, **le RI actualisé de l'ED est validé à l'unanimité**. Ce règlement sera transmis au collège doctoral régional pour avis et mis à disposition des usagers de l'ED sur le site de l'ED.

5. Appel d'offre mobilité 2023 de l'ED

Le conseil de l'ED avait validé le principe de la proposition d'un appel d'offre mobilité pour l'année 2023.

Une proposition de règlement et de modalités de mises en œuvre de cet appel à projet est discutée et validée à l'unanimité.

Brièvement, **l'appel d'offre sera lancé dès le 15 décembre 2022** (les modalités de l'appel d'offre seront transmises aux doctorant.e.s de l'ED et disponibles sur le site de l'ED) et **intéressera les mobilités envisagées jusqu'au mois de décembre 2023.**

Les **doctorant.e.s intéressé.e.s auront jusqu'au 15 mars 2023** pour faire remonter leur demande (formulaire sur le site de l'ED). Ces dernières seront **traitées par les membres du conseil lors de la réunion prévue le 18 avril 2023.**

6. Procédure concours contrats doctoraux d'établissement

Une proposition de procédure et de calendrier pour le concours des contrats doctoraux d'établissement a été adressée en amont de la réunion aux membres du conseil et est discutée en séance.

A l'issue des échanges, **la procédure et le calendrier pour ce concours 2023 est validée à l'unanimité par les membres du conseil.**

Cette procédure sera transmise aux directions d'unités adossées à l'ED pour transmission aux chercheurs et enseignants chercheurs de leurs unités et mis à disposition sur le site.

Une discussion a également été engagée sur les critères possibles pour évaluer les candidatures sur la base de ceux mobilisés dans le contrat précédant. Cette discussion se poursuivra lors du prochain conseil au cours duquel ils devront être validés.

7. Plan individuel de formation/Port-folio

Des exemples de formulaire de plan individuel de formation et de port-folio sont disponibles sur le site de l'ED.

Plan individuel de formation (PIF): Il est impératif de le formuler au vite au moment de l'inscription (ce plan sera modifiable à chaque nouvelle réinscription) dans la mesure où l'acceptation de la candidature d'un.e doctorant.e à une formation est prioritairement liée à l'affichage de cette formation dans le PIF.

Un modèle de PIF devrait bientôt être produit par le collège doctoral régional et un module de PIF est en cours de test sur Amethis pour une mise en œuvre en septembre 2023.

8. Missions de l'ED

Le conseil de l'ED valide le principe de lancer un appel à volontaires auprès des doctorant.e.s de l'ED pour assumer un certain nombre de missions inscrites dans le programme d'actions de l'ED (relations internationales, relations entreprises, communication, organisation journées d'étude, annuaire des docteur.e.s de l'ED, fiches outil, formation ...). Cet appel devrait être formalisé à l'issue du conseil.

9. Questions/Points divers

Critères HDR : A la demande du pôle doctoral de Nantes Université, un document de travail indiquant certains critères pour prétendre pouvoir soutenir son HDR au sein de l'ED a été produit suite à des échanges par mails entre les membres du conseil.

Il est acté de ne pas aller plus loin que ce document qui permet de préciser un certain nombre d'attentes tout en gardant une certaine souplesse nécessaire selon les sections CNU concernées.

Prochain Conseil de l'ED ECLIS : Mardi 7 février 2023

Le Bureau et le Conseil de l'Ecole Doctorale ECLIS vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année